

Cher(e) Associé(e),

Nous vous prions de bien vouloir assister le **jeudi 22 juin 2017 à 13 H 30**
à la Maison de la Chimie, 28, rue saint Dominique 75007 Paris
à l'Assemblée Générale Extraordinaire de la SPEDIDAM

dont **l'ordre du jour et les résolutions proposées** sont les suivants :

Modifications des articles 1, 2, 3, 7, 8, 14, 16, nouveaux articles 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, articles 33, 35, nouveaux articles 36, 37, 38, 39 et 40 des statuts (résolutions 1 à 4).

Le quorum de cette assemblée est de 5% du nombre total des parts sociales.

Les opérations de vote prendront fin à la clôture de l'assemblée générale extraordinaire.

puis après clôture de l'Assemblée Générale Extraordinaire,
à l'Assemblée Générale Ordinaire de la SPEDIDAM

dont **l'ordre du jour et les résolutions proposées** sont les suivants :

1. Approbation du rapport moral du Gérant (vote sur la résolution n°1)
2. Lecture du rapport général du Commissaire aux Comptes de l'exercice 2016
3. Intervention du Trésorier
4. Approbation des comptes 2016 (vote sur la résolution n°2)
5. Décision d'affectation du résultat (vote sur la résolution n°3)
6. Adoption du taux maximum de retenue sur les perceptions pour l'année 2017 de 12,5 % pour les droits exclusifs et de 7 % pour les droits à rémunération (vote sur la résolution n°4)
7. Approbation du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur les conventions visées à l'article L 612-5 du Code du Commerce (vote sur la résolution n°5)
8. Présentation du rapport annuel de la Commission de contrôle des sociétés de perception et de répartition des droits
9. Election de huit membres associés au Conseil d'Administration
10. Approbation des modifications du Règlement Général adoptées par le Conseil d'Administration (vote sur la résolution n°6)
11. Présentation du rapport d'activité de la Commission Spéciale prévue par l'article R 321-6-3 du CPI
12. Présentation du rapport sur l'affectation des aides du Fonds Social prévu par l'article 38 des statuts
13. Lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les sommes affectées en application de l'article L 321-9 du CPI
14. Approbation du rapport sur les sommes affectées en application de l'article L 321-9 du CPI (vote sur la résolution n°7)
15. Renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes et de son suppléant (résolution n°8)
16. Questions diverses

Le quorum de cette assemblée est de 5% du nombre total des parts sociales.

Nous vous remercions de votre participation au bon déroulement de ces assemblées générales et nous vous assurons Cher(e) Associé(e), de l'expression de nos sentiments les meilleurs.

